

Image not found or type unknown



Saisie des biens mobiliers

Par **laurent08200**, le **01/12/2016 à 13:52**

Bonjour,rnrnUn huissier doit venir ce jour : "Avis avant saisie vente" je me présenterai à votre domicile le 01/12/2016 entre 6 heures et 21 heures pour procéder à la saisie vente de vos biens. rnrnLa question et la suivante : Si, dans absolu, l'huissier ne se présentait pas ce jour, peut-il se présenter un autre jour sans prévenir ?rnrnMerci.